

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

3 août 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à la Place Auckland, 22, rue de l'Église, en raison de la COVID-19, le 3 août 2020 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Gaétan Perron, la directrice générale, Sarah Lévesque, la directrice générale adjointe, Hélène Dumais et l'agente de développement Nadja Guay sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **20h00**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-08-01

Il est proposé par *Marc Bégin*

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

11.5 Aide à St-Mathias.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-08-02

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 6 juillet 2020, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question parmi le public présent.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Appui-Cour municipale

2020-08-03

CONSIDÉRANT QUE le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à East Angus contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de East Angus intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville d'East Angus concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes;

CONSIDÉRANT QU'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales;

CONSIDÉRANT QUE les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès;

Il est proposé par **Marie-Michelle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le Conseil appui la Ville d'East Angus dans sa demande auprès du gouvernement du Québec et du ministère de la Justice du Québec.

ADOPTÉEⁱ

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le conseiller Marc Bégin a participé à la rencontre de Saint-Isidore-de-Clifton en action (SICA) le 8 juillet. Le Maire, Yann Vallières, a rencontré des citoyens pour différents sujets dont, l'épandage d'abat poussière et les propriétaires de La Cabane à Flo pour les dommages causés à leur propriété.

6.2 Développement économique et social

L'agente de développement fait part au conseil des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et ainsi que le suivi des dossiers en cours.

6.2.1 Terrain centre du village

L'agente de développement nous présente l'étude de faisabilité d'une nouvelle rue et des services sous-terrain proposée par la firme CIMA+. L'étude propose une évaluation et une caractérisation environnementales ainsi qu'une étude géotechnique. Une ventilation des coûts y est aussi incluse. Une rencontre entre le Conseil et SICA est proposée avant l'élaboration du budget 2021.

6.2.2 Soutien à l'action bénévole

2020-08-04

CONSIDÉRANT QUE le programme de Soutien à l'action bénévole 2020 donne la priorité aux jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes ouvre ses portes en septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'achat d'une table de ping pong et une table de baby foot;

CONSIDÉRANT QUE le programme de Soutien à l'action bénévole 2020 fournira une contribution financière de 2 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE SICA fournira une contribution financière de 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée à la municipalité est de 250 \$;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE la contribution financière de 250 \$ au projet d'achat de table de ping pong et table de bayby foot soit acceptée.

ADOPTÉE

6.2.3 Fonds infrastructures alimentaires

L'agente de développement informe le Conseil de la visite, jeudi le 6 août à 10h30, à la salle des Loisirs, d'un représentant de Doyon Després, de Guillaume Loiselle, directeur des cuisines collectives, et des représentants de la municipalité. Cette rencontre servira à évaluer les besoins de la municipalité concernant ces infrastructures alimentaires.

6.2.4 Parcours sentier du village

2020-08-05

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François organise un rallye dans les sentiers des 14 municipalités présentes sur le territoire à compter de la fête du Travail à la fête de l'Action de grâce;

CONSIDÉRANT QUE ce rallye est un concours Facebook pour encourager les gens à marcher les 14 sentiers proposés;

CONSIDÉRANT QUE le trajet suggéré pour Saint-Isidore-de-Clifton est un parcours dans les rues au cœur du village.

Il est proposé par **Marie-Michelle Turgeon**

ET RÉSOLU d'autoriser l'agente de développement à organiser ce parcours avec un thème mobilisateur pour les citoyens et de dépenser les sommes nécessaires pour se procurer la pancarte du concours.

ADOPTÉE

6.2.5 El Toon

Le Conseil convient de tenir le tournoi de balle molle El Toon du 4 au 6 septembre 2020 en tenant compte des directives de la santé publique. Le Conseil convient d'autoriser l'agente de développement à organiser l'événement avec le comité El Toon et à approcher les commanditaires.

6.3.1 Correspondance MAMH

Le directeur général par intérim présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3.2 Correspondance MRC du HSF

Le directeur général par intérim présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le secrétaire-trésorier commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 juillet 2020 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Rapport du maire

Ce point est remis au prochain conseil puisque les rapports du vérificateur externe n'ont pas été reçus à temps pour la séance du Conseil.

7.1.2 Dépôt du rapport financier

Ce point est remis au prochain conseil puisque les rapports du vérificateur externe n'ont pas été reçus à temps pour la séance du Conseil.

7.1.3 Autorisation Desjardins-Visa

2020-08-06

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton délègue à la directrice générale, Sarah Lévesque, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE Sarah Lévesque soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE Sarah Lévesque puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la municipalité, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées au cartes, le cas échéant;

QU'ainsi Sarah Lévesque révoque Bibiane Leclerc comme responsable de l'autorisation Desjardins-Visa, désigne le maire Yann Vallières comme utilisateur de la carte ainsi qu'Hélène Dumais, directrice générale adjointe, comme co-responsable de la carte Desjardins-Visa;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉEⁱⁱ

7.1.4 Responsable du greffe et de l'accès à l'information

2020-08-07

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU de nommer Hélène Dumais aux fonctions de Greffière et de Responsable de l'accès aux documents.

ADOPTÉE

7.1.5 Autorisation RE WEB

2020-08-08

Il est proposé par ***Lee Brazel***

ET RÉSOLU de nommer Sarah Lévesque, directrice générale et Hélène Dumais, directrice générale adjointe à produire les relevés d'emploi sur le web et ainsi avoir les autorisations requises pour exercer cette tâche.

ADOPTÉE

7.1.6 Soirée reconnaissance des finissants

Le directeur général par intérim informe les membres du Conseil que la soirée reconnaissance des finissants de la polyvalente Louis-St-Laurent se tiendra le mardi 29 septembre 2020 à 19h00.

7.1.7 Administrateurs - Accès d'Affaires

2020-08-09

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU QUE la directrice générale, Sarah Lévesque, ainsi que la directrice générale adjointe, Hélène Dumais, soient nommées Administratrice principale et co-administratrice pour le compte Accès d'Affaires de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

QUE le maire, Yann Vallières, la directrice générale, Sarah Lévesque, ainsi que la directrice générale adjointe, Hélène Dumais soient autorisés à signer au nom de la municipalité toutes demandes ou documents pour la gestion administrative quotidienne de la municipalité et pour donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport sur la sécurité incendie

Le service d'incendie a fait 5 sorties au cours du mois de juillet dont une sortie pour la vérification de structures à St-Mathias suite à la tornade du 27 juillet 2020. Marc Poirier, Éric Plouffe et Daniel Fortier de sont rendus à St-Mathias pour faire ces vérifications.

7.2.2 Croix-Rouge-Entente Services aux sinistrés

2020-08-10

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Société canadienne de la Croix-rouge vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente proposée au Conseil par la Société canadienne de la Croix-rouge est au montant de 170 \$ par année, pour une durée de 1 an;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE l'entente proposée au Conseil par la Société canadienne de la Croix-rouge au montant de 170 \$ par année, pour une durée de 1 an, soit acceptée;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisées à signer l'entente.

ADOPTÉE

7.3 Voirie

Le directeur général par intérim Gaétan Perron fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois. L'épandage d'abat poussière et le fauchage des bords de chemin sont terminés.

7.3.1 Appel d'offre sable d'hiver

2020-08-11

CONSIDÉRANT QU'il reste des quantités de sable et de sel considérables au dépôt de la voirie;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de procéder par appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 1 000 tonnes de sable.

ADOPTÉE^{iv}

7.3.2 Contremaître de voirie

Le Conseil convient d'établir des balises claires pour aider le contremaître à encadrer son équipe et à instaurer des mesures disciplinaires progressives lorsqu'elles sont requises. Le contremaître doit informer le maire et la directrice générale de toutes mesures disciplinaires entreprises auprès de ses employés.

7.3.3 Programme d'aide à la voirie locale

Le secrétaire-trésorier par intérim informe le Conseil du programme d'aide de 15 000 \$ octroyé par le ministre Bonnardel ainsi que les exigences, particularités et instructions liées à cette aide financière pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

7.3.4 Chemin à double vocation

Le secrétaire-trésorier par intérim informe le Conseil que le Rang 9 ne se qualifie pas pour un chemin à double vocation puisque le transport de gravier n'entre pas dans la comptabilisation des matières sélectionnées.

7.4 Environnement

7.4.1 Cloche pour la récupération du verre

Le secrétaire-trésorier par intérim informe le Conseil des demandes de citoyens pour un dépôt volontaire pour la récupération du verre. Puisque nous avons une cloche toujours disponible, elle sera placée au garage avec un mur de parement pour la camoufler.

7.5 Loisirs

7.5.1 Réfection du toit de la salle des Loisirs

Aucun soumissionnaire ne s'est manifesté pour la réfection du toit de la salle des Loisirs. Le Conseil a convenu de faire réparer les chevrons par les employés municipaux et d'évaluer, avant la préparation du budget 2021, le changement de système climatisation/chauffage par des thermopompes. Le changement de papier couverture sera donné en appel d'offres une fois ces travaux et évaluation terminés.

8. RÉGLEMENT

8.1 Adoption du Règlement 2020-136 Relatif à la prévention des incendies

2020-08-12

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), adoptée par le gouvernement du Québec le 14 juin 2000, définit le degré de responsabilité de chacun par rapport à l'incendie, du simple citoyen au gouvernement du Québec en passant par les générateurs de risques, les pompiers, les municipalités et les assureurs de dommages ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi exige que les MRC soumettent au ministre de la Sécurité publique un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut St-François, conformément à la *Loi sur la Sécurité incendie*, a procédé à l'établissement d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'afin de rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, une réglementation régionale harmonisée fut établie ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation touche tous les immeubles, soient de type «résidentiel», «bâtiment agricole», «édifices publics et à caractère public, les commerces, usines, entrepôts et industries» ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire prévenir les incendies à l'intérieur de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du code municipal, le secrétaire-trésorier intérim a mentionné que ce règlement a pour objet la prévention des incendies, qu'il a été déposé au conseil du 6 juillet 2020 et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des conseillers par leur lien Dropbox;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par **Pierre Blouin** à ce Conseil tenue le 6 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSEQUENCE, il est décrété ce qui suit :

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le règlement relatif à la prévention des incendies soit adopté

ADOPTÉ^v

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2020-08-13

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 164 064,98 \$ en référence aux chèques nos 20200422 à 20200500 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 23 375,46 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 60 287,65 \$.

ADOPTÉE^{vi}

10. CORRESPONDANCE

2020-08-14

Il est proposé par **Marie-Michelle Turgeon**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

11. DIVERS

11.1 Pluviomètre

2020-08-15

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de faire l'achat d'un pluviomètre au montant de 540.00\$

ADOPTÉE

11.2 Appel d'offres de services professionnels-FIMEAU

2020-08-16

Considérant la pondération des cinq offres de services reçues :

	WSP	CIMA+	EXP	FNX	Avizo
Pointage intérimaire (min. 70 points) (a)	78/100	76.25/100	83.475/100	85/100	77.75/100
Prix de la soumission	52 313.63 \$	119 803.95 \$	54 843.08 \$	57 487.50 \$	47 270.82 \$
Pointage final (a+50) x 10 000 Prix	24.47	10.54	24.34	23.48	27.03
Rang du soumissionnaire	2	5	3	4	1

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'accorder le contrat de services professionnels dans le cadre du projet FIMEAU à la firme ayant obtenu le plus haut pointage soit Avizo-Experts Conseils inc.

ADOPTÉE^{vii}

11.3 Contrats de travail à renouveler

2020-08-17

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'Alain Pouliot et de Johnathan Brown sont à renégocier;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail d'Alain Pouliot et de Johnathan Brown.

ADOPTÉE

11.4 Contrat de travail à renouveler pour Frédéric Dodier

2020-08-18

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Frédéric Dodier est à renégocier;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a un lien familial avec M. Frédéric Dodier;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer le contrat de travail de Frédéric Dodier.

ADOPTÉE

11.5 Aide à St-Mathias

2020-08-19

CONSIDÉRANT QUE les dommages causés aux installations des loisirs de St-Mathias par la tornade du 27 juillet.

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'accepter les demandes d'aide des loisirs de St-Mathias concernant la machinerie et la main d'œuvre municipale pour réaliser les travaux nécessaires pour réparer les infrastructures endommagées.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Un citoyen demande des précisions sur le projet du terrain au centre du village ainsi que les détails du fauchage des bords de chemin.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-08-20

Il est proposé par **Pierre Blouin**

De clore la présente séance à 20h59 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

ⁱ Résolution envoyée par courriel à East Angus 2020-08-12

ⁱⁱ Résolution envoyée par courriel à Christine Boudreau chez Desjardins le 2020-08-10

ⁱⁱⁱ Résolution envoyée par courriel à Christine Boudreau chez Desjardins le 2020-08-10

^{iv} Appels d'offres envoyées aux soumissionnaires 2020-08-07

^v Avis public affiché le 2020-08-04

^{vi} Chèques postés le 2020-08-04

^{vii} Résolution postée aux soumissionnaires le 2020-08-07